



La Plaine sur mer

Arrêté n° 2025-466-PM

Objet : Déploiement d'un périmètre de sécurité autour d'un objet s'apparentant à une munition de guerre – Parking de Port Giraud.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code Général de la Sécurité Intérieure

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-2

Considérant la découverte d'un objet s'apparentant à une munition de guerre sur le Parking de Port-Giraud.

Considérant au regard de cette découverte, la nécessité d'établir un périmètre étanche à tout public sur le Parking de Port-Giraud.

Considérant la programmation de l'intervention du service de déminage dans les jours à venir.

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au parking de Port-Giraud par la rue de la Cormorane ainsi que par le boulevard de l'Océan et l'estran est formellement interdit au public, à compter du vendredi 21 novembre 2025 de 18 H 30 et jusqu'à nouvel ordre, dans le cadre de l'intervention du service de déminage engagé sur la neutralisation et l'évacuation d'un objet s'apparentant à une munition de guerre.

Article 2 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Ampliation

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire
- Monsieur le Commandant de Compagnie de la GENDARMERIE de PORNIC
- Monsieur le responsable des Services Techniques

La Plaine-sur-Mer, le 21 novembre 2025

Danièle VINCENT
Le Maire

